

19 septembre 2016

Procès-verbal de la session extraordinaire du Conseil de Saint-Ignace-de-Loyola, tenue le 19 septembre 2016 à 18 :30 heures à l'endroit ordinaire du Conseil, à laquelle sont présents :

M. Jean-Luc Barthe, maire.
Dames Sylvie Boucher et Nathalie Ross, conseillères.
MM. Serge Lacoursière, Christian Valois, Daniel Valois et Alain Deguise, conseillers.

Les membres étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation.

2016-180

Acquisition de l'Église Saint-Ignace-de-Loyola.

Attendu qu'un référendum consultatif a eu lieu dimanche le 11 septembre 2016 concernant l'acquisition de l'église Saint-Ignace-de-Loyola ;

Attendu qu'il y a eu un taux de participation de 42%, dont 507 votes pour le oui et de 256 votes pour le non;

Il est proposé par Christian Valois et secondé par Alain Deguise et résolu d'acquérir l'église, Monsieur le Maire demande le vote à la question « Êtes-vous d'accord à ce que la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola fasse l'acquisition de l'église pour un (1\$) dollar? »

Pour : Christian Valois, Alain Deguise, Daniel Valois

Contre : Serge Lacoursière, Sylvie Boucher, Nathalie Ross

Le Maire vote pour l'acquisition de l'église, donc la résolution est entérinée.

2016-181

Levée de la session.

Il est proposé par Nathalie Ross et résolu unanimement que la session soit et est levée.

Jean-Luc Barthe, Maire

Mélanie Messier, Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Mélanie Messier, Secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola a les fonds nécessaires en rapport avec la résolution numéro 2016-180.

Mélanie Messier, secrétaire-trésorière & directrice générale adjointe

Procès-verbal de la Municipalité
de Saint-Ignace-de-Loyola

Initiales du Maire

543

Initiales du secrétaire